

COMITE DE JUMELAGE
CHAMPAGNE AU MONT D'OR – VILLANUEVA DE
CASTELLÓN

Champagne au Mont d'Or le 11 juin 2021

Siège : Hôtel de Ville
10 rue de la Mairie
69410 – CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél. : 04 72 52 06 06
Agrément « Jeunesse et Sports » n° J69.08.0179
e-mail : coju69410@gmail.com
www.coju.org

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire
Jeudi 10 juin à 18 h 45

Centre Paul Morand à Champagne au Mont d'Or

L'association comprend 36 adhérents à jour de cotisations + 5 élus soit 41 adhérents
Pour que l'assemblée générale extraordinaire puisse se tenir, selon nos statuts article 18, nécessité
de la présence de la moitié des membres ou représentés plus un
Soit 22 adhérents
Nombre de présents : 25 / Nombre de pouvoirs : 8
Le quorum est atteint

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

1. Décisions sur la poursuite de l'activité de l'association : composition d'un nouveau bureau ou à défaut dissolution de l'association

L'assemblée générale extraordinaire se tient suite à la décision des membres du bureau de démissionner.

L'association a été fondée en 1990 pour organiser les échanges et rencontres entre les deux villes jumelles de Champagne au Mont d'Or et de Villanueva de Castellon.

Nous constatons depuis quelques années une baisse d'activité de l'association, ayant débuté bien avant la crise sanitaire : plus de rencontres depuis 2016, peu de contacts avec la ville jumelle, toutes nos tentatives de reprendre contact ont échoué malgré des visio-conférences entre les maires, des contacts pour que les élèves des collèges puissent échanger....

Du côté champenois l'absence de rencontres a entraîné une baisse notable des adhérents. La seule activité qui perdure est la dispense de cours de langue espagnole. Le but principal de l'association n'est plus rempli.

Brigitte Arlabosse, secrétaire de l'association depuis 2004, a accepté en 2018 d'occuper le poste de président resté vacant, pour une durée d'un an.

Michelle Achard, trésorière depuis 2013, a également accepté de continuer à occuper son poste. Bertrand Leclerc a pris en charge la section langue depuis avril 2020. Bien que pas encore nommé "officiellement" au bureau en l'absence de tenue d'une assemblée générale fin 2020, il a assuré la tâche de secrétaire.

L'activité langue fonctionne bien jusqu'à présent malgré l'absence de cours en présentiel.

Les trois membres du bureau ne souhaitent pas, pour raisons personnelles ou autres, continuer à assurer ces postes.

Nous en avons informé le professeur et les élèves fin mars. Nous avons organisé une réunion à distance le 7 avril dernier.

Certains élèves nous ont fait part de leur souhait de reprendre la gestion de l'association mais seulement pour l'activité langue, n'étant pas intéressés par la partie Comité de jumelage (COJU). Ils sont en mesure de créer un bureau de trois personnes.

Nous avons donc étudié deux possibilités : dissoudre entièrement l'association avec création d'une nouvelle association, ou modifier les statuts actuels.

Brigitte ARLABOSSE a sollicité Chantal Bella et André Miliat, administrateurs, et anciens présidents, connaissant bien le fonctionnement de notre association, pour avis. Ils ont donc travaillé avec les membres du bureau et elle les en remercie.

Propositions soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire

1/ Liquidation de la partie jumelage et de la trésorerie COJU avec modifications des statuts

Les trésoreries COJU et section langue sont indépendantes.

La trésorerie COJU doit être liquidée. Etant issue d'activités organisées par l'association et de subventions municipales, elle doit être reversée à une ou plusieurs associations champenoises.

Modification des statuts actuels : conservation de la même entité juridique, redéfinition du but de l'association, nouvelle dénomination.

Le transfert de la trésorerie section langue sera effectué à la nouvelle équipe qui prend en charge la gestion de l'association.

Michel CHARTIER, qui propose d'occuper le poste de président, se présente et expose les projets du futur bureau. Appréciant la langue et la culture hispanique, il souhaite faire perdurer cette activité au sein de l'association. Il indique ne pas être champenois, mais connaître la commune, son épouse y ayant travaillé, et y avoir des amis.

L'assemblée approuve à l'unanimité la dissolution de l'activité COJU et la modification des statuts pour le maintien d'une section langue.

2/ Désignation des personnes chargées de procéder à la liquidation de la trésorerie COJU et au transfert de la trésorerie section langue

Brigitte ARLABOSSE (présidente) et Michelle ACHARD (trésorière) proposent d'assurer ces tâches.

L'assemblée approuve à l'unanimité

3/ Liquidation trésorerie COJU

En conseil d'administration du 31 mars, il a été évoqué le reversement de la trésorerie à l'Entraide Champenoise.

Après discussion en réunion de bureau, il nous a semblé que compte tenu du montant de la trésorerie, 18627 € environ, une autre association pourrait également en bénéficier.

Michelle ACHARD a suggéré l'Amicale Laïque Champenoise (ALC). Cette association organise diverses activités sportives ou culturelles.

Chaque année elle participe financièrement aux activités du groupe scolaire Dominique Vincent pour les sorties scolaires, achat de livres, organisation fête de l'école ou arbre de Noël...

Cette année, compte tenu de l'arrêt de toutes ses activités (crise sanitaire), l'association n'a eu aucune rentrée d'argent.

Nous proposons donc de reverser la trésorerie à parts égales entre ces 2 associations.

Véronique GAZAN, maire, approuve ce choix et précise bien que la somme allouée à l'ALC, doit servir uniquement pour les activités scolaires. Elle a une totale confiance envers les dirigeants de cette association pour le bon usage de la somme allouée.

Monique BESANÇON, trésorière de l'ALC, présente à l'assemblée, remercie le COJU. Elle ne souhaite pas participer au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

L'assemblée approuve à l'unanimité le versement de la trésorerie COJU à parts égales entre l'Entraide champenoise et à l'Amicale Laïque Champenoise, celle-ci s'engageant à utiliser cet argent uniquement pour les activités scolaires.

Ce versement sera réalisé dès que la liquidation administrative de la partie jumelage sera effective, au plus tard le 30 septembre 2021 (fin de l'exercice comptable 2020-2021).

4/ Modification des statuts

Un projet de modification de statuts est présenté en accord avec les membres actuels et futurs du bureau.

L'association prend le nom de "Español para todos". Son objet principal est l'apprentissage de la langue espagnole.

Actuellement vingt élèves sont inscrits au cours dont cinq champenois. Aucun champenois dans le futur bureau composé de trois personnes. Seul Michel CHARTIER, futur président, est présent à l'assemblée pour présenter le projet.

Véronique GAZAN, maire, s'interroge sur le peu d'adhérents champenois. Elle précise que les salles municipales sont mises à disposition par la mairie de Champagne. La trésorerie transmise semble suffisante pour poursuivre l'activité un "certain temps".

En cas de problème financier, l'association peut être amenée à solliciter la municipalité pour une subvention. Cela peut poser question par rapport aux autres associations si l'association est composée de peu de membres (ou pas) champenois, y compris ses dirigeants.

Véronique GAZAN attire l'attention sur le fait que l'association doit tout mettre en œuvre pour développer son activité et être en mesure de la poursuivre dans un an avec un nombre suffisant d'élèves.

André Miliat demande à Michel Chartier si sa nouvelle équipe envisage de programmer des cours le soir, et pas seulement dans la journée, pour que les cours s'adressent également aux personnes en activité, et pas seulement aux retraités ou à un "groupe d'amis" qui relèverait plus d'un club privé que d'une association.

Michel CHARTIER explique que le nouveau bureau envisage d'autres activités que l'apprentissage de la langue, par exemple diffusion de films en espagnol ou autre.

Une campagne de publicité va être effectuée avant la rentrée. L'association sera présente au forum des associations le 4 septembre prochain pour rechercher, si possible, des élèves champenois. Eventuellement, en accord avec le professeur, un cours supplémentaire via Zoom (en soirée) pourrait être proposé, pour cibler un public en activité.

L'article 18 stipule qu'en cas de dissolution de l'association d'ici l'exercice 2023/2024, la trésorerie résiduelle devra être reversée aux associations désignées le 10 juin 2021, soit l'Entraide Champenoise et l'Amicale Laïque Champenoise.

Chantal BELLA note que cela est bien concordant à ce que Véronique GAZAN a souligné précédemment.

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification des statuts.

5/ Transfert trésorerie section langue

Michèle ACHARD assurera encore le versement du salaire de juin du professeur le 1^{er} juillet 2021.

Cela permettra d'effectuer les démarches administratives, incombant aux membres de l'ancien et du nouveau bureau. Ils se rencontreront dès fin juin.

Les nouveaux dirigeants prendront la suite à compter du 1^{er} août. La trésorerie sera transférée courant juillet. La nouvelle équipe doit ouvrir un compte bancaire.

Véronique GAZAN se pose la question sur la nécessité d'ouvrir un nouveau compte. Les trésoreries COJU et section langues étant dissociées, une reprise du compte "langue" par les nouveaux dirigeants ne serait-elle pas plus simple ?

Cette possibilité sera étudiée : deux entités distinctes au Crédit mutuel avec un seul compte au nom du Comité de jumelage donc à voir avec la banque quelle peut être la solution la plus simple.

Véronique GAZAN indique que la convention signée entre la municipalité et l'association Comité de jumelage sera dénoncée.

6/ Prochaine assemblée générale

Brigitte ARLABOSSE enverra le compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire et les statuts à la Préfecture.

Une nouvelle assemblée générale ordinaire est programmée le jeudi 24 juin. Elle permettra d'élire un nouveau conseil d'administration.

Celui-ci se réunira à la suite pour élire les membres du nouveau bureau.

7/ Question diverse

Quel sera le devenir du site internet COJU : il restera visible jusqu'en fin d'année, puis faute de renouvellement du nom de domaine, il disparaîtra.

L'assemblée est clôturée à 20 h 15

La présidente : Brigitte ARLABOSSE

